

## MISE EN PLACE D'UN RECUEIL RÉGLEMENTAIRE ET ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ENTREPRISE



agria

Grand Est

REGULATIONS



Veiller à la conformité réglementaire dans une entreprise est une obligation légale. Cela nécessite des compétences et des connaissances pointues dans le domaine. Agria Grand Est vous propose d'établir un recueil réglementaire adapté à votre activité et à votre structure.

Ce recueil réglementaire consiste dans un premier temps à identifier parmi la production législative, les textes applicables à l'entreprise et dans un second temps (si l'entreprise le souhaite) étudier le positionnement de l'entreprise face aux exigences réglementaires afin de définir les actions nécessaires à mettre en place pour se conformer à ces exigences.

### NOS SERVICES :

1. RÉALISATION D'UN RECENSEMENT DES EXIGENCES APPLICABLES AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE.

### + Les avantages



Une veille réglementaire formalisée adaptée à votre activité



Anticipation de vos informations obligatoires en cas d'évolution réglementaire.

### 2. ÉTUDE

Étude du positionnement de l'entreprise face aux exigences réglementaires et, dans le cas échéant, proposition d'un plan d'action permettant la mise en conformité de l'entreprise.

### Tarifs :

Nous consulter

### Votre interlocuteur



**Julie COIGNUS**

Responsable du pôle technique

Tél : 03.83.44.08.79 | 06.25.51.21.23

Email : julie.coignus@iaa-lorraine.fr